

S-EAD - Site des Enseignements à Distance –

<https://ead.u-cergy.fr/>

## Guide étudiant pour la formation à distance – parcours BSE

Chères étudiantes, chers étudiants,

Vous avez choisi de candidater dans un cursus de formation à distance. Voici quelques informations essentielles sur les modalités des parcours à distance que propose l'INSPÉ de Versailles, dispensés par CY Cergy Paris Université.

### Informations générales.

L'INSPÉ de Versailles propose différents masters à distance dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) ainsi que des préparations aux concours enseignants.

### Modalités de la formation à distance.

La modalité «à distance» requiert de **la disponibilité, de la rigueur et demande un engagement personnel important**. Ce n'est pas un enseignement «à la carte». Il est suggéré de bien vérifier si la charge de travail est compatible avec sa vie personnelle et professionnelle.

La formation au master Biotechnologies Santé Environnement (BSE) se déroule sur 2 années, elle est proposée **en grande partie à distance** sur une plateforme de formation suivant un emploi du temps précis et **de manière hybride** dans la mesure où les périodes de stages sont en présentiel. Elle nécessite assiduité et travail régulier.

L'obtention du master est dépendante de l'assiduité de l'étudiant, des travaux à rendre en contrôle continu en 1<sup>ère</sup> session, et des examens de 2<sup>ème</sup> session.

La formation se fait via une plateforme connectée à internet. Elle prend appui sur des cours en ligne documentés, **des activités individuelles et/ou collaboratives** et **des rencontres tutorales (les rencontres synchrones) en ligne avec les professeurs**. Les chats, visioconférences, forums, messageries et espaces de partage de documents constituent les principaux outils de communication. Une formation d'accompagnement à la prise en main de la plateforme est organisée lors de la pré-rentrée.

### Exigences de la formation à distance.

Outre les rencontres synchrones auxquelles l'étudiant de master doit obligatoirement participer, un travail personnel conséquent est également exigé pour les activités encadrées par l'enseignant tuteur. Ces rencontres sont réparties sur la semaine, hors période de stage et hors période de vacances universitaires (sauf semaine 1 des vacances de la Toussaint). Elles requièrent une préparation et une réflexion individuelle en amont (lecture des ressources déposées, préparation d'exercice, d'étude de cas etc.. selon les consignes du tuteur). La participation aux rencontres tutorales est obligatoire et contribue à la validation des unités d'enseignement.

Affecté dans un groupe, de journées (de 9h à 12h et/ou 13h30 à 18h00) les lundis, mardis, mercredis et vendredis, l'étudiant a un calendrier qui précise l'emploi du temps pour le semestre. Il faut compter de 5 à 7 rendez-vous synchrones par semaine.

## Evaluations et examens

Les évaluations se font par contrôles continus pour la session 1 ; en examen ponctuel pour la 2<sup>ème</sup> session de rattrapage. Les modalités de contrôles sont fournies aux étudiants une fois l'inscription enregistrée. L'étudiant est considéré comme **défaillant si l'absentéisme est supérieur à 25%** pour l'ensemble des activités programmées par l'enseignant. S'agissant d'une formation régie par le cadrage réglementaire de tout master en France, il n'y a pas de dérogation à cette règle, quelles qu'en soient les raisons : inscription tardive, certificat médical, obligation professionnelle... Un module non suivi entraîne le passage en session de rattrapage. Les travaux à rendre ne peuvent en aucun cas se substituer à la présence aux connexions avec les professeurs. Les productions des étudiants sont régulièrement évaluées et constituent la moyenne des contrôles continus.

Les examens de 2<sup>ème</sup> session se déroulent sur les sites de formations de l'université en fin d'année. Cela nécessite donc un déplacement sur le site de Gennevilliers (92).

## Les stages

En master 1, un stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) en établissement scolaire **de 6 semaines** est prévu sous la forme de 3 sessions :

- **deux semaines de stage massé** du lundi 15 novembre au samedi 27 novembre 2021
- **deux semaines de stage massé** du lundi 10 janvier au samedi 22 janvier 2022
- **deux semaines de stage massé en terrain pluriel** du lundi 14 mars au samedi 26 mars 2022

Un stage en entreprise de **2 semaines** au mois de juin est exigé pour valider le master.

Pour le stage en établissement scolaire, la mise en stage est sous la responsabilité du S-EAD. L'offre n'est pas négociable par l'étudiant. Pour les étudiants à distance qui ne sont pas de l'Académie de Versailles, le S-EAD met en place un système de convention avec les académies de résidence. **Si l'académie d'origine refuse la mise en stage, l'étudiant s'engage impérativement à effectuer ses stages dans l'académie de Versailles.**

Les stages font parties intégrantes de la formation et sont obligatoires pour valider le master.

## Regroupement en visioconférence

Il est prévu une réunion en visioconférence **le vendredi 24 septembre 2021**.  
**Ce regroupement est obligatoire pour tous les étudiants.**

## Vos Contacts

- **Responsable de la formation**  
Latifa Rebah : [latifa.rebah@cyu.fr](mailto:latifa.rebah@cyu.fr)
- **Direction des études**  
Nathalie Fritsch : [nathalie.fritsch@cyu.fr](mailto:nathalie.fritsch@cyu.fr)
- **Coordonnateur de la plateforme**  
Nirina Rakotoarivony : [fanantenana.rakotoarivony@cyu.fr](mailto:fanantenana.rakotoarivony@cyu.fr)

## Charte de bonnes pratiques.

*Relative aux modalités d'échanges (entre étudiants, avec les enseignants tuteurs, avec l'administration, en cas de problèmes techniques).*

Suivre un parcours de formation à distance sans se rendre sur les lieux de formation et sans en rencontrer les différents partenaires est une spécificité qui peut engendrer des sentiments d'isolement ou de carences d'informations. Dans notre dispositif, l'ensemble de l'information passe par la consultation de vos messages sur la plateforme de formation. (Annonces de vos cours et messagerie à consulter fréquemment).

Pour des problèmes « plus individualisés » vous vous adresserez aux services du S-EAD. Réciproquement, l'étudiant à distance exerce une veille quotidienne sur sa messagerie et fournit une réponse rapide lorsque qu'on le sollicite. Les personnels administratifs et pédagogiques répondent aux nombreuses demandes personnalisées, mais cela demande du temps. La patience est donc de mise en EAD. Les rappels encombrant inutilement les boîtes mails.

Il convient de souligner que les échanges électroniques doivent faire l'objet d'une certaine retenue dans leur rédaction et dans leur forme. Quelques règles élémentaires de courtoisie doivent être respectées dans les échanges :

- La plateforme n'est pas « un réseau social ». Elle ne peut pas être utilisée pour communiquer ses humeurs ou ses états d'âmes à l'ensemble de la communauté. Vérifier les destinataires avant de valider un message.
- Les destinataires des messages sont clairement identifiés et sont limités aux interlocuteurs concernés.
- Les « copier/coller » d'extraits de mail sortis de leur contexte d'une tierce personne ne peuvent être propagés sans son consentement.
- Les différentes marques de ponctuation ou de style ont un sens en termes de communication électronique, écrire en capitale, ou en gras n'est pas anodin... Recherchons la sobriété dans nos échanges.  
.....
- Je soussigné ....., avoir bien pris connaissance des informations concernant la formation à distance, et je m'engage à respecter la charte de bonnes pratiques éditée ci dessus :
- Le ..... Signature : .....

A renvoyer par mail à [nathalie.fritsch@cyu.fr](mailto:nathalie.fritsch@cyu.fr)